L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI, (MATIN,) 18 NOVEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 18 novembre.

☞ Ce ne sera pas sans doute sans intérêt que les amateurs liront l'avis de MR. DEVELLE, publié dans notre feuille de ce jour. Cet artiste distingué ne peut manquer de trouver bon nombre de disciples. Toutes recommandations sont inutiles ; les faits parlent d'eux mêmes : on ne peut oublier que c'est à son habile pinceau que l'on doit la décoration du Théâtre d'Orléans.

Nous tenons d'une personne qui a conversé avec un passager de la *Josefina*, entrée hier dans ce port, venant de la Havane, qu'un navire arrivé dans cette dernière ville y a apporté la nouvelle que la reine d'Espagne est accouchée d'un garçon, et qu'en réjouissance de cet événement on s'attendait à voir publier enfin sous peu les ordonnances d'amnistie attendues depuis si longtemps et toujours inutilement.

En l'absence de nouvelles politiques plus intéressantes, nous traduisons du *Journal of Commerce* de New-York, l'article suivant qui donnera une idée de la dignité avec laquelle M. John Randolph, de fantastique mémoire, sait représenter la république des Etats-Unis près l'empire de Russie. Encore une ou deux nominations semblables, et on ne se fera pas scrupule de croire en Europe, que nos sociétés si policées sont au moins descendues au niveau des tribus indigènes qu'elles ont remplacées :—

"Comme ce personnage extraordinaire a été nommé pour représenter le peuple américain à la cour de Russie, le public est sans doute curieux de savoir si, dans l'accomplissement de ses hautes fonctions, il est probable qu'il donne aux étrangers une haute opinion de notre caractère national, ou le dégrade à leurs yeux. Les détails ci-après nous sont communiqués par une personne éminemment respectable et éclairée, et ne sauraient être revoqués en doute.

"A l'arrivée de la *Concorde*, un grand nombre d'Américains, d'Anglais et de Russes, se rendit à la Caye-Anglaise, vers six heures du soir, pour assister au débarquement du nouveau ministre américain. Ils attendirent long-temps mais en vain : enfin ils se retirèrent. Le bateau-à-vapeur sur lequel il monta pour débarquer de la *Concorde*, était à l'ancre le long de la Caye, ayant le pavillon américain déployé à son mât ; quand la foule se retira, des bruits peu favorables au caractère de M. Randolph se repandirent généralement et allèrent jusqu'aux oreilles de l'impératrice. Enfin M. Randolph sortit de la chambre du bateau, et après avoir chargé un employé attaché à sa suite d'aller lui chercher une voiture, il prit un siège et s'assit sur le tillac. Son costume était tout-à-fait mal propre (*slovenly*); il avait un grand chapeau blanc, beaucoup trop grand pour sa tête, et il le retenait à sa place au moyen d'un énorme *bandanna* placé sur son front entre la tête et le chapeau. Un des premiers négocians de St. Pétersbourg qui demeurait près de là, le voyant seul, alla à bord du bateau, et invita M. Randolph à venir chez lui. M. Randolph se leva en voyant approcher le négociant, ota son chapeau, et se mit à faire des reverences, parlant avec valubilité pendant quelques minutes, et frappant violemment le pont avec sa canne presque à chaque parole. Le négociant parut étonné et embarrassé. Quand la voiture arriva, on y plaça ses effets, et il se rendit à un hotel.

"Quelques jours après, M. Randolph loua une maison spacieuse, et y resta quatre jours, au bout desquels il se querella avec l'hôte, et reçut l'ordre de vider dans les vingt-quatre heures. Il alla ensuite loger dans une pension tenue par madame Wilson, anglaise, où demeurent ordinairement les capitaines de navires anglais et américains ; il entra sans cérémonie dans la maison, et s'adressa ainsi à la dame : "*Etes-vous madame Wilson ? Je suis John Randolph, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire du gouvernement américain à la cour impériale de Russie. J'ai assez vu la malpropreté russe, et je viens voir un peu la propreté anglaise. Madame, je suis un homme qui se noie, et vous, en plaçant votre pouce sous mon menton, vous pourrez me sauver la vie.*" Madame Wilson resta confuse et étonnée, et répondit à l'envoyé extraordinaire en lui disant qu'elle ne savait comment faire pour l'accommoder ; mais il trancha toute difficulté en consentant à occuper une chambre haute, qui lui fut donnée.

"Bientôt après qu'il eut débarqué, le tailleur de la cour se rendit près de lui, pour lui demander quel espèce d'habit il voulait pour son costume de cour. M. Randolph saisit sa canne, et la faisant tourner autour de sa tête, le chassa hors de la maison. Le jour suivant il envoya un messager au tailleur ; mais celui-ci alla trouver le consul américain, et le pressa de l'accompagner pour le protéger.

"Sa conduite à l'hotel de madame Wilson a été, dit-on, tout-à-fait déplacée. Il a dit qu'il avait quitté les Etats-Unis presque par force, et a montré les lettres que le président et le secrétaire d'Etat lui avaient écrites pour le presser d'accepter la mission. Il a lu ces lettres à presque tous les capitaines américains.

"Son entrée à la cour a été ridicule à l'extrême. Après sa présentation à l'empereur, il lui dit qu'il voulait voir "*Madame*," et quand il lui fut présenté, il l'aborda en l'appelant de ce nom.

"Tels sont les détails qui nous ont été communiqués ; quelques uns sont si dégoutants qu'ils ne sont pas de nature à être répétés. Le contraste remarquable de sa conduite avec celle de M. Middleton si convenable et si pleine de décence, a été l'objet des critiques de toute la population de St. Pétersbourg.

"M. Middleton était parti pour l'Angleterre avant l'arrivée de M. Randolph ; il revient en Amérique."

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

NANTES, 21 septembre.

BANQUET PATRIOTIQUE.

Nantes et Angers sont unis par les liens de l'amitié et du commerce; une grande sympathie a toujours régné entre les habitants de ces deux villes. Les Angevins ont désiré fraterniser avec nous, à l'occasion des mémorables événements qui viennent d'assurer le triomphe de la liberté, et visiter un de leurs compatriotes blessé le 30 juillet; en conséquence une nombreuse députation de leur garde nationale est venue à Nantes. Elle a été reçue sur la prairie des Mauves par toute la garde nationale de notre ville. On se peindrait difficilement l'enthousiasme qui a éclaté au moment de la réunion des deux corps; les cris de vive le Roi ! vive la Liberté ! vivent les Angevins ! ont retenti de toutes parts.

Hier la garde nationale de Nantes a offert un banquet à celle d'Angers. Toutes les autorités militaires, M. de Saint-Aignan, préfet de notre département, M. Soubzmain, maire de Nantes, les administrateurs de la marine, les consuls anglais, hollandais et américain; les blessés du 30 juillet, tous les officiers du génie, de l'artillerie, de la garnison, et une députation des anglais résidant à Nantes, y ont été invités et y ont assisté.

Ce banquet patriotique a été improvisé avec une rapidité vraiment extraordinaire ; le plus grand ordre y a régné ; la plus franche cordialité, la joie du triomphe de la plus sainte des causes éclataient de toutes parts, et faisaient de cette nombreuse réunion un fête de famille.

M. Soubzmain, notre digne maire, occupait le fauteuil du président. Voici les pricipaux toasts qui ont été portés :

Premier toast, par M. Soubzmain : A *Louis-Philippe 1er.; il se montra patriote à Valmy et à Jemmapes, il le fut encore le 29 juillet* 1830.

Deuxième toast, par M. Provost colonel de la garde nationale : *A Ferdinand-Philippe d'Orléans, canonnier de la garde nationale; nous sommes fiers de le compter dans nos rangs.*

Troisième toast, par M. le lieutenant-général Dumoustier : A la liberté des deux Mondes ! au général Lafayette !

Quatrième toast, par un commissaire :

A la garde nationale d'Angers! ses sentiments sont les nôtres ; elle sera toujours prête à marcher avec nous pour défendre le vieux drapeau, l'honneur et de la liberté.

Cinquième toast, par M. L. de Saint-Aignan, préfet ; A l'armée ! elle compte toujours dans ses rangs des soldats-citoyens.

Sixième toast, par M. Dezaunay aîné : Aux Anglais ! leurs cœurs battent aujourd'hui à l'unisson des nôtres.

Septième toast, par M. Lechalat, commandant le détachement de la garde nationale d'Angers : 'A l'union des Nantais et des Angevins!

Huitième toast, par le consul hollandais : A la liberté civile et religieuse dans l'univers !

Neuvième toast, par l'ordonnateur de la marine : A la marine marchande et à la prospérité du commerce ! La marine royale lui prêtera toujours son appui.

Voici les autres toast qui ont été portés :

Aux nations qui ont reconnu notre pavillon !

A la commission du 30 juillet, les Nantais reconnaissants !

Au courage civil ! à M. de St.-Aignan ! à celui qui dit : Ma place est à vous, ma conscience est à moi !

Au commerçant intègre, au citoyen courageux, au digne maire de Nantes !

Aux victimes du 30 juillet ! La liberté arma leurs bras, le despotisme creusa leur tombe !

A la liberté de la presse ! elle a puissamment contribué au rétablissement de nos libertés. Puisse-t-elle toujours se montrer forte et modérée !

M. l'aumônier du 16e. léger a prononcé le toast suivant qui a excité des transports unanimes; il en a reçu de touchants témoignages de tous ceux qui l'entouraient :

Aux braves de l'ancienne armée qui ont survécu à leurs blessures !

Le nouvel ordre de choses, l'ère glorieuse qui commence pour notre belle patrie, fait palpiter leurs cœurs magnanimes. Ils sont, ils furent toujours français. Dans nos camps ils se montrèrent les premiers soldats du monde. Ils seraient au besoin les défenseurs, les plus fermes appuis du trône constitutionnel.

Des vifs remercîments ont été adressés par plusieurs gardes nationaux d'Angers, par des officiers de la garnison et par un membre de la députation anglaise. Nous regrettons de ne pouvoir les reproduire ici.

Cette fête, qui laissera long-temps d'agréables souvenirs, rend à jamais indissolubles les noeuds qui nous unissent aux habitants d'Angers.

NANTES, 13 septembre.

Au rédacteur de L'AMI DE LA CHARTE.

Nantes, le 10 septembre 1830.

Monsieur—J'étais en mer, et à quelques centaines de lieues des côtes de France, quand éclatèrent les événemens inouis qui, dans trois jours, ont consommé notre glorieuse révolution. Près d'aborder le rivage de ma chère patrie (que mes yeux fixaient avec une indicible avidité), jugez dans quelle surprise je dus être plongé à la vue de ces nobles couleurs qui, depuis tant d'années, n'existaient plus que dans nos plus doux souvenirs. Je demeurai un instant stupéfait : ma bouche ne pouvait articuler un seul mot ; ouvrant de grands yeux et les bras croisés sur la poitrine, je ne savais si j'étais bien réellement éveillé ou bercé par un songe dont le plus léger bruit allait peut être bientôt me ravir la douceur, quand tout-à coup j'entends les acclamations de mes matelots qui tous crient à la fois : Capitaine! Capitaine! Voyez le drapeau tricolore! Vive la France! Vive la France! A ces cris poussés par les voix qui étaient loin d'annoncer de faibles poumons, je me tournai vers mon equipage qui, les larmes aux yeux, se livrait à des démonstrations de joie qu'il est impossible de décrire. Oui, mes amis! leur dis-je en leur pressant la main, les voilà revenues ces couleurs chéries qui nous rappellent les jours de gloire de notre grande nation, et je vois bien maintenant que ce que je prenais tout à l'heure pour une illusion, est ventre-bleu bien une réalité! Allons mes amis, bien que nous ignorions encore à quelle heureuse circonstance nous devons ce fortune changement, célébrons toujours le verre à la main l'événement qui l'a produit, et tous de boire à notre révolution, et aux généreux patriotes qui l'avaient fait éclater! Enfin, Monsieur, après cette scène fraternelle, le pilote vint aborder notre navire. A peine eut-il sauté à bord que mes matelots le prirent dans leurs bras et lui firent faire deux ou trois fois le tour du pont, en l'embrassant comme une maîtresse qu'ils n'auraient pas caressé depuis plusieurs années. Le pauvre diable crut qu'ils allaient l'étouffer ; enfin, grâce à une légère dose de cognac, notre brave homme put prendre haleine et nous raconter les immortelles journées de la grande semaine. Nous pleurions, nous sautions, nous nous embrassions en l'écoutant! C'est, Monsieur, agité par ces délicieuses émotions que nous avons mouillé l'ancre devant Saint Nazaire, où le lendemain, dimanche, nous mîmes pied à terre. Mes matelots furent à la grand'messe, et en sortirent un peu surpris de n'avoir pas entendu M. le curé y chanter le *Domine salvum fac Regem*; cela est en effet assez étonnant, dis-je à tous ces braves gens, mais pénétrez-vous bien, mes bons amis, que cet oubli ou cette résistance de M. le curé à remplir ce devoir n'empêchera pas notre Roi de se porter à merveille et de travailler incessamment au bonheur de la France, pour la liberté de laquelle il commença à combattre il y a bientôt 40 ans.

"Ah ! mon capitaine, excusez ! (me répondit l'un d'eux); y peut ben d'après cela attendre que la démangeaison l'y en vienne pour chanter son *Domine salvum*, c'est pas moi qui le presserai." Et sur ce, il fut accompagné de ses camarades, boire à la santé du Roi et de sa belle famille.

Agréez, etc. *Un Capitaine ven. des colonies.*

RENNES, 8 septembre.

On assure que le général de division a reçu l'avis du ministre de la guerre que le 8e. d'artillerie et le 82e. régiment de ligne ne quitteraient pas nos murs. Cette nouvelle a été accueillie avec plaisir par la population toute entière, qui, en trouvant dans le séjour de ces braves parmi nous un gage de sécurité de plus, y trouve en même temps un préjugé favorable au maintien de l'école. Au reste, la députation nommée par la garde nationale, à laquelle ont voulu s'adjoindre M. le maire et M. Porteu, négociant, est en ce moment au pied du trône, elle y exposera nos vœux et nos espérances, et tout porte à croire que la bouche d'un roi constitutionnel révoquera l'arrêt de mort porté contre nos établissements militaires, par les dignes ministres d'un roi dont nous ne nous sentons pas le courage d'accuser la faiblesse ou l'incapacité, mais qui mettait en oubli la sécurité du pays, l'intérêt des populations, pour céder aux observations du parti qui l'a précipité du trône. *(L'Auxiliaire du 8.)*

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

Plusieurs adresses sont adressées à la chambre par les villes de Libourne, Ste.-Foix, Schelestat, Cluny, Valançai, &c. &c. La commission des pétitions propose le dépôt aux archives.—Adopté.

L'ordre du jour est une suite de rapports de pétitions.

M. Thouvenel a la parole comme rapporteur.

Le sieur Frédéric Salg, du Haut-Rhin, propose : 1o. d'abolir les droits sur les vins et d'y substituer un droit unique perçu à la vente chez le propriétaire ; 2o. de supprimer les payeurs généraux de département; 3o. de rayer du budget le traitement des cardinaux.—Renvoi au ministre des finances et à la commission du budget.

Les médecins professeurs agrégés à la faculté de médecine de Paris, nommés au concours, demandent le retrait des ordonnances Corbière et Frayssinous, et de plus que les chaires de professeurs qui vont se trouver vacantes soient mises au concours.—Renvoi au ministre de l'instruction publique.

Le sieur Lamenaudière présente le projet d'une nouvelle organisation de la chambre des Pairs.

M. Marchal demande le renvoi au bureau des renseignements.

Les membres de la Légion-d'Honneur résidant dans la Haute-Vienne et les officiers de la Légion-d'Honneur de la Meurthe, réclament l'acquittement de l'arriéré de leur traitement.—Renvoi au ministre de la guerre.

M. Méchin demande de plus le renvoi à la future commission du budget.

M. le général Lamarque demande le renvoi au ministre des finances.

Ces deux renvois sont de plus ordonnés.

M. le ministre de l'intérieur présente un projet de loi ayant pour but de faciliter l'importation des grains étrangers. Ce projet est ainsi conçu:

Art. 1er. Sur la frontière de terre comme sur celle de mer, le maximum du droit variable à l'importation des grains sera de 3 fr. l'hectolitre et le minimum de 25 centimes. Ces droits et les dégrés intermédiaires de 2 fr. et de 1 fr. continueront d'être appliqués suivant le prix légal des grains, conformement aux lois des 16 juillet 1819 et 4 juillet 1821.

Ce droit sera augmenté d'un franc pour les grains qui arriveront par mer sous pavillon étranger.

Il sera perçu sans autre surtaxe et sans distinction de provenances.

2. Le prix légal régulateur des grains pour la première classe (frontières du midi, depuis le département du Var jusqu'à celui des Pyrénées-Orientales inclusivement,) sera formé du prix moyen des mercuriales des marches de Marseille, Toulouse, Gray et Lyon.

3. Quand par l'effet du prix légal l'importation devra cesser dans un port de mer, les cargaisons qui fortuitement n'auraient pu parvenir à tenir, mais dont l'expédition faite de bonne foi sera régulièrement prouvée par la présentation de connaissements, seront admises et néanmoins paieront le droit d'importation le plus élevé.

4. Les dispositions ci-dessus n'auront effet que jusqu'au 30 juin 1831.

M. le ministre des finances présente les projets suivants ;

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à garantir, au nom de l'etat, le remboursement des prêts ou avances qui pourraient être faits au commerce et à l'industrie, jusqu'à la concurrence de 60 millions.

2. Ces prêts ou avances seront faits de manière que l'etat ne puisse jamais, dans aucun cas, être dégagé au delà des pertes qui résulteraient de l'avance de 60 millions.

3. Dans les villes où des secours seront nécessaire, il sera formé des commissions sous la direction des préfets, composées de commerçants notables et chargées de s'organiser en commission de prêts.

4. Aucuns prêts ou avances ne peuvent être faits que sur des immeubles, des marchandises ou autres valeurs representant au moins le montant des sommes prêtées ou avancées.

5. Le paiement des pertes qui pourraient être le resultat de cette garantie ne sera exigible qu'à l'expiration du terme de deux années. Ce paiement sera realisé au moyen d'un credit qui sera demandé aux chambres.

Autre projet.—Art. 1er. Il est accordé sur les fonds du budjet de 1830, au-delà des crédits fixés pour les dépenses ordinaires de cet exercice, par la loi du 2 août 1829, des supplements montant à 67,460,160 fr. avec affectation aux dépenses extraordinaires autorisées en 1830, dans les formes prescrites par l'art. 152 de la loi du 25 mars 1817.

Cette somme demeure répartie entre les différents départements, avec intérêts, conformément au tableau A ci-annexé.

Art. 2. Il sera rendu à la session de 1831, un compte spécial des dépenses extraordinaires qui auront été fortuitement autorisées sur les crédits ouverts par la présente loi.

La chambre donne acte à MM. les ministres de la présentation de ces projets, qui seront imprimés et distribués.

REVUE THEATRALE.
(No. 3.)

On annonce pour ce soir une représentation de *La Pie Voleuse*, dans laquelle Mme. St. Clair, première chanteuse du théatre, doit faire son début par le rôle de *Ninette*.

Offrir au public un opera de Rossini, c'est lui promettre des plaisirs certains ; aussi les vrais amateurs s'empresseront, je n'en doute pas, d'assister à un spectacle qui doit, en outre des charmes d'une musique superbe, leur procurer l'occasion de voir debuter une actrice dont on fait les plus grands éloges, d'entendre la belle voix de M. CURTO, et surtout de revoir la charmante Mme. BERDOULET dans un rôle nouveau. Certes ! ce dernier point suffit pour faire chambrée.

Je ne cacherai point que le public est fortement indispose contre cette pièce. Mais cela vient je crois de la manière dont on l'a précédemment jouée. Aussi je recommanderai aux acteurs qui doivent la remonter, de faire tout leur possible pour représenter dignement ce bel ouvrage. Qu'ils ne négligent ni peines ni soins pour bien rendre leurs rôles, qu'ils sachent surtout que ce ne sont point des conseils que je prétends leur donner, ni une marche que je veux leur faire suivre, mais que mon seul but et mon seul désir est de voir une réconciliation entière entre le public de la Nlle.-Orléans et le premier compositeur du siècle.

On parle de donner dimanche prochain, pour le début de M. PRUDHOMME, une première représentation de *Philippe*, vaudeville nouveau en un acte, de Scribe; il paraît que cette pièce a obtenu le plus grand succès à Paris, et sur tous les théatres de France. Plusieurs pièces nouvelles sont annoncées également, entre autres la *Muette de Portici*, d'Aubert, *Guillaume Tell*, de Rossini ; ces opéras sont trop bien connus de réputation pour que je me permette d'en faire ici l'éloge.

UN COIN DU PARTERRE.

ERRATA. A l'article *Théâtre Français*, dans notre feuille d'hier—3e. alinéa 2e. ligne, au lieu de : Il (Letellier) a suivi l'esprit de son rôle : Lisez il a *saisi* l'esprit de son rôle.

5e. et dernier alinéa, avant dernière ligne, au lieu de *dominer &a.* Lisez: *dormir* après avoir entendu Mme. Berdoulet.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPEDIES.

Brick Lagrange, Devereaux, Glasgow, T. Nicolet & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Atlas, Davis, des Passes, ayant remorqué de la mer le brick Josefina et la goëlette Josefa. Laissé la passe mardi matin à 10 heures. Il n'y avait rien en vue, excepté un navire anglais dont il n'a pu connaître le nom. Rencontré au Fort Jackson le brick Corinthian, de Gardiner.

Brick Josefina, Granados, de la Havane, avec des fruits à S Cucullu—20 passagers.

Goëlette Josefa, Padron, de Campêche—chargement : cuirs, bois de teinture &c. à F Tio et au capitaine.

Bateau-à-vapeur Phœnix, Jimonds, de St. Louis, avec 71 ballots marchandises et 2 chevaux à Tracy & Miller, 91 do. marchandises à Devanport & Maxent, 76 do. à J G Stevensen, 200 bls plomb à J Simonds, 12 do. beurre à R Simpson, 24 balles coton à W L Robeson, 8 do. à J W Breedlove, 20 à N & J Dick & co. 500 bls farine à Townsley & Prieur, 236 douzaines poules, 2 chevaux aux propriétaires—[illegible] passagers dont les noms se trouvent dans la partie anglaise; 105 esclaves.

Bateau-à-vapeur Shepherdess, Turpin, de la Trinité, avec 381 bls farine, 186 demi do 172 bls whisky, 2 bls, 26 demi do porc, 26 caisses savon, 1 do chandelles, 963 jambons, 6500 bls jambons, 10 bls tabac, à McDaniel & Ewing; 1 caisse, 1 balle marchandises, à A Fisk & co; 20 balles coton, à P Smith & co, 20 do à M White, 16 à Reynolds, Byrne & co, 2 à J Linton, 1 forte piano à M F Maher, 65 bls pois à un passager.—36 passagers dans la chambre et 193 sur le pont.

AUX ÉBÉNISTES.

PLACAGE D'ACAJOU. Quatorze caisses, du moulin-à-vapeur de Philadelphie, reçues et à vendre à des prix modérés par B. REES,

18 nov—6m. Rue de Chartres, No. 10.

500 barillets de GRAISSE, qualité supérieure, à vendre par
YORKE, MACALESTER & Co.
18 novembre—3 rue du Camp

560 barriles de MANTECA, qualidad superior, de venta por
YORKE, MACALESTER & Co.
18 de noviembre calle de Camp.

TRAITES SUR BOSTON à vendre par
[18 nov] STETSON & AVERY

PERDU.—Un ballot de marchandise marqué JH & S No. 11, débarqué du brick CYGNET de Boston, vers le milieu du mois passé. On recevra avec reconnaissance des informations à ce sujet.
18 nov STETSON & AVERY.

UN jeune homme (Suisse) arrivant ici, connaissant la langue française et ayant un bon commencement dans la langue anglaise, pouvant correspondre dans la première langue, et connaissant la tenue des livres, désire trouver une place. S'adresser pour plus amples informations à Messrs.
18 nov THEODORE NICOLET & co.

Montre Trouvée.

IL a été trouvé depuis environ quinze jours, une MONTRE EN OR. Le propriétaire voudra bien la réclamer en donnant des preuves de propriété et payer les frais d'annonce.

Si d'ici au au 1er. Décembre prochain, la dite montre n'est pas réclamée, elle sera vendue aux risques du propriétaire.

S'adresser au bureau de l'Abeille.
18 nov—12

A VENDRE.

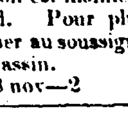

UNE MAISON située rue des Remparts, entre Toulouse et St. Pierre, bâtie en briques. La dite maison a deux grandes chambres, un cabinet, une cave et une galerie ; les cuisines et chambres à domestiques aussi en briques ; une cour carelée, et un puits en briques. La maison est maintenant occupée par Mr. Greenwood. Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, ou à Mr. Jean Chabaud, au Bassin.
18 nov—2 J. OLLIÉ.

LES soussignés ont reçu par le Bolivar et l'Alabama, les articles suivants, qu'ils vendront à des prix modérés.

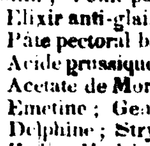

Chlorure d'oxide de Sodium de Labarraque.
Essence ethérée balsamique.
Toni-purgatif ; Grains de santé du Dr. Frank ; Purgatif de le Roy, par Cottin ; Vomi purgatif ditto.
Elixir anti-glaireux de Guillée.
Pâte pectoral balsamique de Regnauld.
Acide prussique médicinale.
Acetate de Morphine ; Chlorure d'or.
Emetine ; Gentianine ; Piperine ; Brucine.
Delphine ; Strygnime ; Veratrine; Lupuline.
Zode ; Hydriodate de potasse.
Acetate de potasse ; Tartrite de potasse et mercure ; Acetate de mercure; Sulphate de quinine ; Tridace ; Sulphate de Morphine.
Racine de valancia ; do. de guimauve, très-belle ; do. pireltine ; do. consoude.
Ecorce de racine de grenadier.
Fleurs de guimauve ; Extrait d'Aconite ; do. Hynsciame ; Belladone ; Noix vomique.
Ratanhia ; Sirop pectoral de Lamoureux.
Régénérateur universel. &c. &c.
F. ORIOL & CO.
18 nov—6m Rues Dumaine et Condé.

Magasin de peignes
ET AUTRES ARTICLES,

Rue de Chartres, No. 10, près la rue du Canal.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, à son magasin récemment ouvert, un assortiment considérable d'articles de son genre de commerce, tels que peignes à chignon sculptés, en écaille ; do. à bord haut ; do. à bord découpé en forme de plumes ; peignes à papillotte, en écaille ; do. longs ; peignes de poche et à retaper, en écaille ; peignes brésiliens à rouleau, riche modèle du dernier goût ; do. à papillotte et de côté ; jolis peignes de poche en ivoire ; peignes à chignon, à bord doré et découpé en fleurs. Aussi, miroirs dorés de différentes grandeurs ; miroirs de toilette, mobiles ; do. de poche et de toilette, à l'allemande. Cartes impériales américaines, françaises et espagnoles. Tables de *Backgammon* ; échiquiers, boites à dés et billes de billard. Cigarres de la Havane et mêlées; tabac à priser, d'Ecosse et de Macuba. Bertelles en soie, en coton et en laine. Eaux de Lavande et de Cologne, ainsi qu'un assortiment considérable d'articles de parfumerie ; cérat végétal et beaume de Colombie. Cuirs à razoir d'Emmerson, de Morgan et de Duff ; boites à barbe, avec et sans miroir. Balais de crin ; brosses à comptoir, à foyer et à table ; do. à souliers, à dents, à cheveux, à fard et à habit ; do. à favoris, à ongles et à polir ; pinceaux à barbe, fard végétal et boucles de ceinture ; poudre à poudrer ; cirage ; vergettes ; soufflets communs et enjolivés. Cannes à épée, verres ciselés, grains de colliers, tabatières toilettes d'homme. Canifs, razoirs et ciseaux fins ; miroirs concaves ; poudre à encre ; dominos ; huile d'ours et de Macassar ; écritoires de liége ; crayons, agrafles ; boutons en perle, pour chemise, gilet de dessous et bertelles. Porte-feuilles, souvenirs, &c. Aiguilles et épingles, et enfin un grand nombre d'autres articles qu'il vendra à des prix modérés en gros et au détail, pour du comptant ou des billets sur la ville.
18 nov—6m. B. REES.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

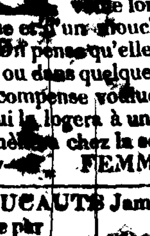

PARTIE marronne de chez la soussignée le 13 du courant, la mulâtresse nommée FINE, elle est marquée de picote et est marchande de gâteaux : de taille moyenne, parlant anglais et français. Elle était vêtue lors de son départ d'une robe bleue et d'un mouchoir blanc à carreaux bleus. On pense qu'elle se tient au Faubourg Marigny ou dans quelques pâtures de cabaleurs.

La récompense voulue par la loi sera donnée à celui qui la logera à une des geôles de l'Etat, ou la ramènera chez la soussignée.
18 nov—?? FEMME LACOUTURE.

15 BOUCAUTS Jambons dans la toile, à vendre par
12 dec. J. W. ZACHARIE & CO.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 18 NOVEMBRE 1830.

Début de Mme. ST.-CLAIR première chanteuse.

LA PIE VOLEUSE
OU
LA SERVANTE DE PALAISEAU,

Opéra en 3 actes, d'après l'opéra Italien, (la Gazza Ladra) musique du célèbre Rossini, dans lequel Mme. *St.-CLAIR*, première chanteuse, paraîtra pour la première fois en cette ville, par le rôle de *Ninette*—Mme. Berdoulet jouera le rôle de *petit Jacques*, et Mr. Curto, celui de *Ferdinand Villebelle*.

Le spectacle sera terminé par

LE MARIAGE EXTRAVAGANT,

Vaudeville en un acte, par DESAUGIERS.

En attendant—*Le Comte Ory*, opéra en 2 actes, de l'Académie Nationale de musique de Paris, musique de Rossini.

AVIS.

MR. DEVELLE,

PEINTRE DU THEATRE D'ORLEANS,

OFFRE ses services aux pères de famille qui voudront bien lui confier leurs enfans. Il peut disposer de quelques heures dans la journée, et il les consacrera à leur donner des leçons de dessin et de peinture à l'aquarelle et à l'huile. Il ne négligera rien pour se rendre digne de la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

Sa demeure est rue St. Philippe, No. 78, entre les rues Bourgogne et Remparts, ou au Théâtre d'Orléans. 18 nov—1m

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
A L'INSTAR DE PARIS

EN PARFUMERIE, BROSSERIE, COIFFURES EN FLEURS, do. EN PLUMES, do. EN CHEVEUX DANS TOUS LES GENRES.

Rue de Chartres, No. 176, encoignure Jefferson.

A L'HONNEUR de prévenir les dames et messieurs, qu'il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de faux cheveux dernière invention, fines parfumeries aussi fraîches que possible telles que cosmestiques de crême d'amandes amères, do. de colimacon, do. de concombre, le véritable lait de rose, les savons à la rose, do. d'amande amère, do. transparent, &c. &c. fines eaux de rose, do. jasmin, do. musc, do. Lavande, flacons bouchés à l'Emerie, eau de Cologne très supérieure, essence de rose &c.

Pour l'entretien des dents, le trésor de la bouche, l'opiat en pots de porcelaine, la poudre carbonique, et le corail &c. Le véritable paraguay roux de l'inventeur. Il a l'avantage d'annoncer qu'il a obtenu de Mr. Aubril coiffeur du palais royal à Paris, l'entrepôt de l'huile de philocome (par brevet) si justement appréciée pour l'entretien des cheveux, et rendre la souplesse aux cheveux les plus rudes. Comme il existe une contrefaçon de cette huile, le public est averti pour n'être pas induit en erreur, que sur chaque flacon on a gravé le nom de l'inventeur, 'Aubril, Palais Royal,' et que ledit flacon est revêtu de sa signature sur l'enveloppe. Cette huile ne se trouve que chez Gaulhiac.

De plus le phyothrix, importation Grecque de Mr. Guelaud, premier parfumeur de Paris; cette composition est utile pour empêcher les cheveux de tomber et de blanchir. Un superbe assortiment de rasoirs de Dames de sir Henry, de Paris, et de Grenet; cuirs, pierres à rasoir, pinceaux pour la barbe, différents goûts, boites à barbe en cristal, do. en noyer, houpes de cygne, boites à poudre, &c. Brosses de choix de différents goûts, à habits, à tête, à peau, à ongles, à dents, &c. glaces à mains, montures élégentes &c.—assortiment de peignes d'écaille à dossier pour dames, à relever les cheveux, à chignon, à papillottes, à décrasser; do. en ivoire à favoris, do. en plomb &c. Assortiment des mêmes objets en buffle imitant l'écaille. Pour coiffures du jours, guirlandes, turbans, fleurs, plumes, gants de castor, do. peau de chevreau, do. blancs et couleur paille, faux cheveux dans les genres les plus nouveaux pour dames; touffes, tours à bandeau, raie de chair, fausses queues, 3-4 et autres perruques de femmes, implantées, &c.—Pour hommes, toupets métalliques et à crochets, perruques, &c.

Devant partir de nouveau, en mai prochain, pour France, afin de faire ses achats lui même, il passera pendant toute la saison, les articles ci-mentionnés au prix les plus modérés; entr'autres le Paraguay Roux, pour les maux de dents, qui s'est vendu $2 dans plusieurs autres magasins, il le donnera à $1.

☞ Il continue à exécuter avec promptitude, dans son magasin, tous les genres de postiches de goût. 17 nov

PERDU.—On suppose qu'il a été enlevé par mégarde, du navire Tennessee, un barril de Fromage, marqué MP. Toute information qu'on pourrait en donner sera accueillie avec reconnaissance par
THOMSON & GRANT.
17 nov. No. 39, rue de la Levée

90 PIECES toile d'emballage du Kentucky, à vendre par
17 nov J. W. ZACHARIE & CO.

BELLES SANGSUES.

RECUES de Bordeaux, un approvisionnement de belles sangsues, et à vendre à la pharmacie du soussigné.
F. P. DUCONGÉ.
17 nov encoignure Chartres et Conti

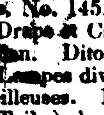

A LOUER—La Maison et les Magasins au coin des rues de la levée et de l'Hôpital, propice pour un hôtel. Un magasin rue Conti, entre Chartres et Levée, No. 23. S'adresser à
nov. 17 G. MARMICHE.

RECU par le navire Bolivar, et à vendre au magasin de A. SENECAL, rue de Chartres, No. 145.
Draps et Casimir (noir et bleu) superfins de Sedan. Dito de Billard.
Lampes diverses, Queues et Billes de billard, Veilleuses. Linge de table uni et ouvré.
Toile à drap et Bretagnes; Soie et Cordonnet pour tailleurs.
Parfumeries, Gants en peau et en soie.
Bas et demi Bas soie et filoselle.
Fleurs artificielles et Rubans à chapeaux.
Porcelaine et Verrerie, Balais en crins.
Fusils de chasse à pistons et à pierres 2 canons.
Liqueurs surfines. Vin de Bourgogne mousseux, dito Chambertin, dito Champagne.
15 nov.—6f

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE.

UNE personne de l'âge de 36 ans, habituée au travail d'une maison, et pouvant donner sur son compte les meilleurs renseignemens, désirerait trouver à se placer dans une famille en cette ville ou en campagne en qualité de demoiselle de compagnie ; elle se chargerait de surveiller les domestiques, de veiller à ce que les enfans, s'il y en a, soient soignés régulièrement, et de diriger tout le travail du ménage. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de cette feuille. 15 nov.—2f.

NOURRICE A LOUER.

ON pourra se procurer une jeune négresse nourrice, très saine, ayant un enfant de deux mois, et très bon sujet, en s'adressant à M. Victor Rousseau, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, ou à l'imprimerie de cette feuille.
12 nov—6

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 25 du courant, il sera vendu rue de la Levée, dans le magasin No. 38, à 4 heures précises de l'après-midi, les marchandises suivantes, en lots convenables aux acheteurs.

50 tonneaux Fer de Suède et anglais, 5 tonneaux Feuillard assorti, 100 Enclumes assorties, 150 barils Clous coupés do., Clous forgés, Fer à Bouilloires, Plomb en feuille, Noir de fumée, Rouge de Venise, Fil de fer, en partie avarié ; une quantité de Meules à repasser assorties ainsi qu'une quantité d'autres articles.

AUSSI—Dans le même moment, il sera vendu un Bail (pour environ 3 ans) de la maison où se trouvent emmagasinées lesdites marchandises, consistant en un grand magasin et maison de maître bien calculés pour un grand commerce de quincaillerie ou de grocerie. On pourra en donner possession le 10 du mois prochain.
18 nov.

VENTES PAR LE MARSHAL.

J. Sevines contre Madame Guillamine.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 29 novembre, à 4 heures de l'après midi, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, Onze Chaises de mode, et une Table. Saisies dans l'affaire ci-dessus.
18 nov L. S. DAUNOY, marshal.

Joseph Henry, contre le capt. Bisny, la goëlette Escambia et ses propriétaires—Reed contre les mêmes.—P. Fernando contre les mêmes.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 16 de décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

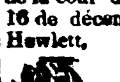

La goëlette ESCAMBIA, ses agrès et apparaux, mouillée au fleuve, en face de la rue Conti. On peut examiner ses voiles &c. chez M. Spearing, rue St. Philippe. La dite goëlette est saisie pour satisfaire aux poursuites ci-dessus.
16 nov. L. DAUNOY, marshal

Le Maire, les Aldermen et les habitants de la N.-Orléans, contre Pierre Aubri h. d. c. l. ; les mêmes contre le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. G. PRÉVAL, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, samedi, 20 novembre prochain, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à l'heure de midi, un Lot de Terre situé rue Girod, entre les rues Philippe et Barronne, mesurant environ 60 pieds de face sur 120 de profondeur, plus ou moins, saisi dans l'affaire ci-dessus. 21 oct. L. DAUNOY, *Marshal*.

AVIS—Les contribuables de la Paroisse d'Orléans, qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1829, sont prévenus d'avoir à payer au bureau du Trésorier, d'ici au 1er. décembre prochain: faute de quoi leurs comptes seront remis au Shérif pour en poursuivre le recouvrement conformément à la loi.
15 nov—6. F. GARDERE, Trésorier.

EN débarquement du navire Henry-Astor, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 5 balles COUVERTURES de 3 points.
16 nov. THEODORE NICOLET & co.

A VENDRE au No. 39, rue de la Levée, 150 caisses Sucre brut de la Havane, ayant droit à la remise des droits. Aussi, en débarquement du Cyrus-Butler, 1 boucaut Whisky d'Irlande, 2 caisses Fusils de munition des E.U.
16 nov. THOMSON & GRANT.

MADAME MONROSE, rue de Chartres, No. 83, a reçu par le navire Aspasia, de Nantes, un assortiment complet d'habillements d'enfants, qu'elle offre à vendre,
Habit Polonais brodés,
Do. Grecs do.
Ainsi qu'un joli assortiment de Manteaux de drap pour Dames &c, et autres objets de goût et de fantaisie. 16 nov.

COLLÉGE DE SPRING-HILL,

SOUS LA DIRECTION DU TRÈS-RÉV. MR. PORTIER, Evêque de Mobile.

L'ÉTABLISSEMENT, qui s'ouvrira le 1er. au 15 novembre, sous le nom de *COLLEGE DE SPRING-HILL*, est situé sur la Route Nationale de la Nouvelle-Orléans à Washington, à sept milles en deçà de Mobile. L'élévation considérable de la colline de Spring-Hill, le choix heureux qui a été fait pour l'emplacement du collége, la pureté et l'abondance des eaux de source qui l'avoisinent, tout concourt à la réunion des avantages physiques qui rendent une maison d'éducation aussi saine qu'agréable. Le caractère du fondateur et les témoignages constans d'estime et de confiance dont l'honorèrent les citoyens de la Louisiane, pendant les années qu'il consacra à l'instruction de leurs enfans, offrent une garantie plus que suffisante pour la partie morale et religieuse, base nécessaire d'une bonne éducation.—Un président, deux professeurs d'Anglais, deux professeurs de Latinité, deux de langue française, un de langue espagnole, un professeur de Mathématiques, et un directeur des études, formeront le conseil du collége, sous la présidence du fondateur ou de son vicaire-général. (Le président enseignera le Grec.) Annoncer aux pères de famille, que tous ces professeurs sont déjà réunis à Spring-Hill ou le seront avant le 15 novembre, c'est leur prouver que rien ne sera épargné sous le rapport scientifique, pour assurer une éducation solide et brillante. Il est inutile d'ajouter que les Belles-Lettres, la Géographie, l'Histoire, les élémens de Physique de Chymie et d'Astronomie, entrent dans le plan d'étude.

Le collége de Spring-Hill devant être essentiellement classique, les élèves, sans aucune exception, apprendront suivant leur âge, leurs progrès et la direction du conseil des professeurs, les langues anciennes et modernes. L'Anglais sera néanmoins exclusivement le langage de communication.

Quoique l'établissement soit dirigé par un clergé catholique, nulle influence ne sera exercée sur les opinions religieuses des enfans nés dans une autre dénomination chrétienne. On exigera néanmoins, pour le bon ordre, qu'ils assistent à tous les exercices publics, tels que la prière du matin et du soir, et le Service Divin du dimanche.

CONDITIONS :

1o. Le prix de la pension pour l'année scholastique est de $260, payables par semestre et par avance de $130.

L'instruction, les fournitures de classe, les livres, le blanchissage et le raccommodage sont compris dans le prix annuel.

2o. Un élève ne pourra être retiré qu'à la fin d'un semestre, le cas d'une maladie grave excepté ; autrement le semestre commencé sera dû.

3o. Les pères de famille qui vivent hors de Mobile ou de la Nouvelle-Orléans, auront dans l'une de ces deux villes un correspondant, et tout correspondant sera responsable. Le maximum de l'âge pour l'admission est de douze ans.—Cette règle n'admettra aucune exception.

N. B.—1o. S'adresser pour plus amples informations à Mobile, au président ou modérateur; à la Nlle.-Orléans, à Mr. l'abbé JEAN-JEAN, à l'évêché. 2o. On se rend en vingt heures par la poste de la Nouvelle-Orléans à Spring-Hill. Le courrier va et vient trois fois par semaine. 3o. La colline de Spring-Hill domine d'environ 200 pieds le niveau de la mer, et les brouillards s'élèvent très rarement jusqu'à son sommet. La brise de mer règne régulièrement à certaines heures, pendant tout l'été. Depuis près d'un an que neuf personnes étrangères au climat, vivent sous le même toit, aucune d'elles n'a éprouvé la plus légère indisposition.
15 nov—15